

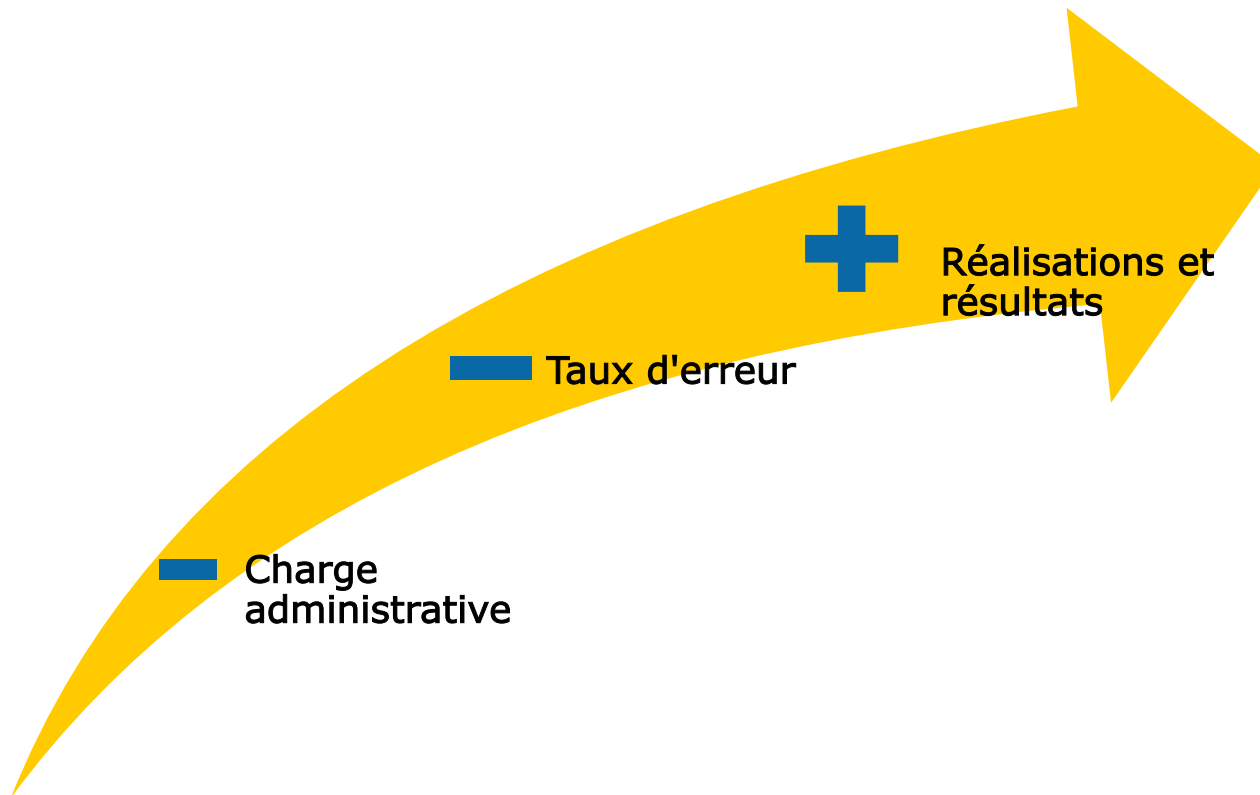


# Les options de coûts simplifiés

Elsa Kmiecik, DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion, unité de coordination FSE

[Elsa.Kmiecik@ec.europa.eu](mailto:Elsa.Kmiecik@ec.europa.eu)

# Pourquoi utiliser les coûts simplifiés ?



## Options de coûts simplifiés

**Financement à taux forfaitaire**

Art.67d) CPR

**Barèmes standard de coûts unitaires**

Art.67b) CPR

**Montants forfaitaires**

Art.67c) CPR

# Options de coûts simplifiés

**Financement à taux forfaitaire**

Art.67d) CPR

**Barèmes standard de coûts unitaires**

Art.67b) CPR

**Montants forfaitaires**

Art.67c) CPR

# D'un système de coûts réels...

Coûts justifiés intégralement sur base réelle

Coûts d'une formation pour 7 personnes

**Coûts directs = 6.000 €**

<b>1. Dépenses de personnel</b>	<b>5.000</b>
Personnel interne – rémunération	3.500
Pers. int. - trajet domicile/travail	200
Pers. int. – déplacement	300
Personnel externe – rémunération	1.000
Personnel externe - déplacement	0
<b>2. Développement produit</b>	<b>1 000</b>
Dépenses non amortissables	200
Publicité	150
Coûts organisationnels	650
Autres coûts	0

**Coûts indirects = 1 000 €**

Frais de personnel (management)	350
Équipement et autres immobilisations (amortissements)	25
Frais de gestion interne, comptabilité, management	120
Doc. générale et publicité pour les formations et la structure	65
Fourniture de bureau	110
Frais postaux et télécom	20
Taxes et assurances	150
Matériel mobilier (amortissement)	85
Biens immobiliers	0
Honoraires comptables (externes)	75
Autres coûts	0

**Total coûts : 6.000 + 1.000 = 7.000 €**

# ...à un taux forfaitaire pour les coûts indirects

Coûts justifiés ~~intégralement~~ partiellement sur base réelle

Coûts d'une formation pour 7 personnes

**Coûts directs = 6.000 €**

<b>1. Dépenses de personnel</b>	<b>5.000</b>
Personnel interne – rémunération	3.500
Pers. int. - trajet domicile/travail	200
Pers. int. – déplacement	300
Personnel externe – rémunération	1.000
Personnel externe - déplacement	0

<b>2. Développement produit</b>	<b>1 000</b>
Dépenses non amortissables	200
Publicité	150
Coûts organisationnels	650
Autres coûts	0

**Total coûts : 6.000 + 1.020 = 7.020 €**

**Coûts indirects = 1 020 €**

*(méthode de calcul à justifier):*

**Coûts indirects = 17% des coûts directs**

**6.000 x 17% = 1.020 €**

# ...à un taux forfaitaire pour les coûts indirects

Coûts justifiés ~~intégralement~~ partiellement sur base réelle

Coûts d'une formation pour 7 personnes

Coûts directs = 6.000 €

<b>1. Dépenses de personnel</b>	<b>5.000</b>
<b>Personnel interne – rémunération</b>	<b>3.500</b>
Pers. int. - trajet domicile/travail	200
Pers. int. – déplacement	300
<b>Personnel externe – rémunération</b>	<b>1.000</b>
Personnel externe - déplacement	0

<b>2. Développement produit</b>	<b>1 000</b>
Dépenses non amortissables	200
Publicité	150
Coûts organisationnels	650
Autres coûts	0

**Total coûts : 6.000 + 675 = 6.675 €**

Coûts indirects

Utilisation de l'Article 68(1) (b) CPR

Coûts indirects = jusqu'à 15% des coûts directs de personnel sans justification

$4.500 \times 15 \% = 675 \text{ €}$

# .....à un taux forfaitaire de 40% des dépenses directes de personnel

Coûts justifiés ~~intégralement~~ partiellement sur base réelle

Coûts d'une formation pour 7 personnes

Coûts directs **de personnel** = 4.500 €

1. Dépenses de personnel	4.500
Personnel interne – rémunération	3.500
<del>Pers. int. – trajet domicile/travail</del>	<del>200</del>
<del>Pers. int. – déplacement</del>	<del>300</del>
Personnel externe – rémunération	1.000
<del>Personnel externe – déplacement</del>	<del>0</del>

Autres coûts =

Jusqu'à 40% (sans justification) des dépenses directes de personnel

$$4.500\text{€} \times 40\% = 1.800\text{€}$$

Total coûts : 4.500 + 1.800 = 6.300 €



**Options de coûts  
simplifiés**

**Financement à taux  
forfaitaire  
Art.67d) CPR**

**Barèmes standard de  
coûts unitaires  
Art.67b) CPR**

**Montants forfaitaires  
Art.67c) CPR**

# D'un système de coûts réels...

Coûts justifiés intégralement sur base réelle

Coûts d'une formation pour 7 personnes formées

**Coûts directs = 6.000 €**

<b>1. Dépenses de personnel</b>	<b>5.000</b>
Personnel interne – rémunération	3.500
Pers. int. - trajet domicile/travail	200
Pers. int. – déplacement	300
Personnel externe – rémunération	1.000
Personnel externe - déplacement	0
<b>2. Développement produit</b>	<b>1 000</b>
Dépenses non amortissables	200
Publicité	150
Coûts organisationnels	650
Autres coûts	0

**Coûts indirects = 1 000 €**

Frais de personnel (management)	350
Équipement et autres immobilisations (amortissements)	25
Frais de gestion interne, comptabilité, management	120
Doc. générale et publicité pour les formations et la structure	65
Fourniture de bureau	110
Frais postaux et télécom	20
Taxes et assurances	150
Matériel mobilier (amortissement)	85
Biens immobiliers	0
Honoraires comptables (externes)	75
Autres coûts	0

**Total coûts : 6.000 + 1.000 = 7.000 €**

# ... à des barèmes standards de coûts unitaires

Coûts justifiés intégralement sur base réelle calculée

Coûts d'une formation pour 7 personnes formées

## Coût unitaire

La formation coûte 1,000€ par personne ayant finalisé le parcours



## Réalisation prévue

7 personnes suivront la formation = Un total de 7 personnes auront finalisé le parcours



## Montant maximum de la subvention

$7 \text{ personnes} \times 1,000\text{€} = 7,000\text{€}$



## Réalisation effective

1 participant a décroché au milieu du parcours = 6 personnes formées



## Dépenses éligibles retenues

$6 \text{ personnes formées} \times 1,000\text{€} = 6,000\text{€}$

## Options de coûts simplifiés

Financement à taux forfaitaire  
Art.67d) CPR

Barèmes standard de coûts unitaires  
Art.67b) CPR

Montants forfaitaires  
Art.67c) CPR

# D'un système de coûts réels...

Coûts justifiés intégralement sur base réelle

## Coûts d'organisation d'une formation

**Coûts directs = 6.000 €**

<b>1. Dépenses de personnel</b>	<b>5.000</b>
Personnel interne – rémunération	3.500
Pers. int. - trajet domicile/travail	200
Pers. int. – déplacement	300
Personnel externe – rémunération	1.000
Personnel externe - déplacement	0
<b>2. Développement produit</b>	<b>1 000</b>
Dépenses non amortissables	200
Publicité	150
Coûts organisationnels	650
Autres coûts	0

**Coûts indirects = 1 000 €**

Frais de personnel (management)	350
Équipement et autres immobilisations (amortissements)	25
Frais de gestion interne, comptabilité, management	120
Doc. générale et publicité pour les formations et la structure	65
Fourniture de bureau	110
Frais postaux et télécom	20
Taxes et assurances	150
Matériel mobilier (amortissement)	85
Biens immobiliers	0
Honoraires comptables (externes)	75
Autres coûts	0

**Total coûts : 6.000 + 1.000 = 7.000 €**

# ... à un montant forfaitaire

Coûts justifiés intégralement sur base réelle calculée

Coûts d'organisation d'une formation

**Réalisation prévue**

La formation aura lieu



**Montant forfaitaire**

La formation devrait coûter 7,000€



**Dépenses éligibles**

Formation = 7,000€



**Réalisation effective**

(1) La formation a lieu

(2) La formation n'a pas lieu ou a lieu partiellement



**Dépenses éligibles retenues**

(1) La formation a lieu = 7,000 €

(2) La formation n'a pas lieu ou a lieu partiellement = 0€

**Max: 100,000 EUR  
contribution publique!**

# Quelles méthodes de calcul ?

Sur la base d'une méthode de calcul juste, équitable et vérifiable

- Données statistiques ou autres données objectives
- Données historiques vérifiées des bénéficiaires
- Application des pratiques comptables habituelles des bénéficiaires individuels

# Quelles méthodes de calcul ?



Sur la base d'une méthode de calcul juste, équitable et vérifiable

Sur la base d'une méthode applicable aux politiques de l'Union pour le même type d'opération et de bénéficiaire

Sur la base d'une méthode applicable aux subventions 100% EM pour le même type d'opération et de bénéficiaire

Sur la base des taux et des méthodes fixées par les règlements



## Sur la base des taux et des méthodes fixées par les règlements

- **Article 68(1) (b) CPR:** un taux forfaitaire maximal de 15 % des frais de personnel directs éligibles pour calculer les couts indirects
- **Article 68(2) CPR:** taux horaire calculé en divisant la dernière moyenne annuelle connue des coûts salariaux bruts par 1 720 heures
- **Article 14(2) FSE:** taux forfaitaire maximal de 40% des frais de personnel directs éligibles pour calculer les coûts éligibles restants
- **Article 19 ETC:** Frais de personnel directs calculés sur base d'un taux maximal de 20% des coûts directs autres que les frais de personnel.

# Quelles méthodes de calcul ?

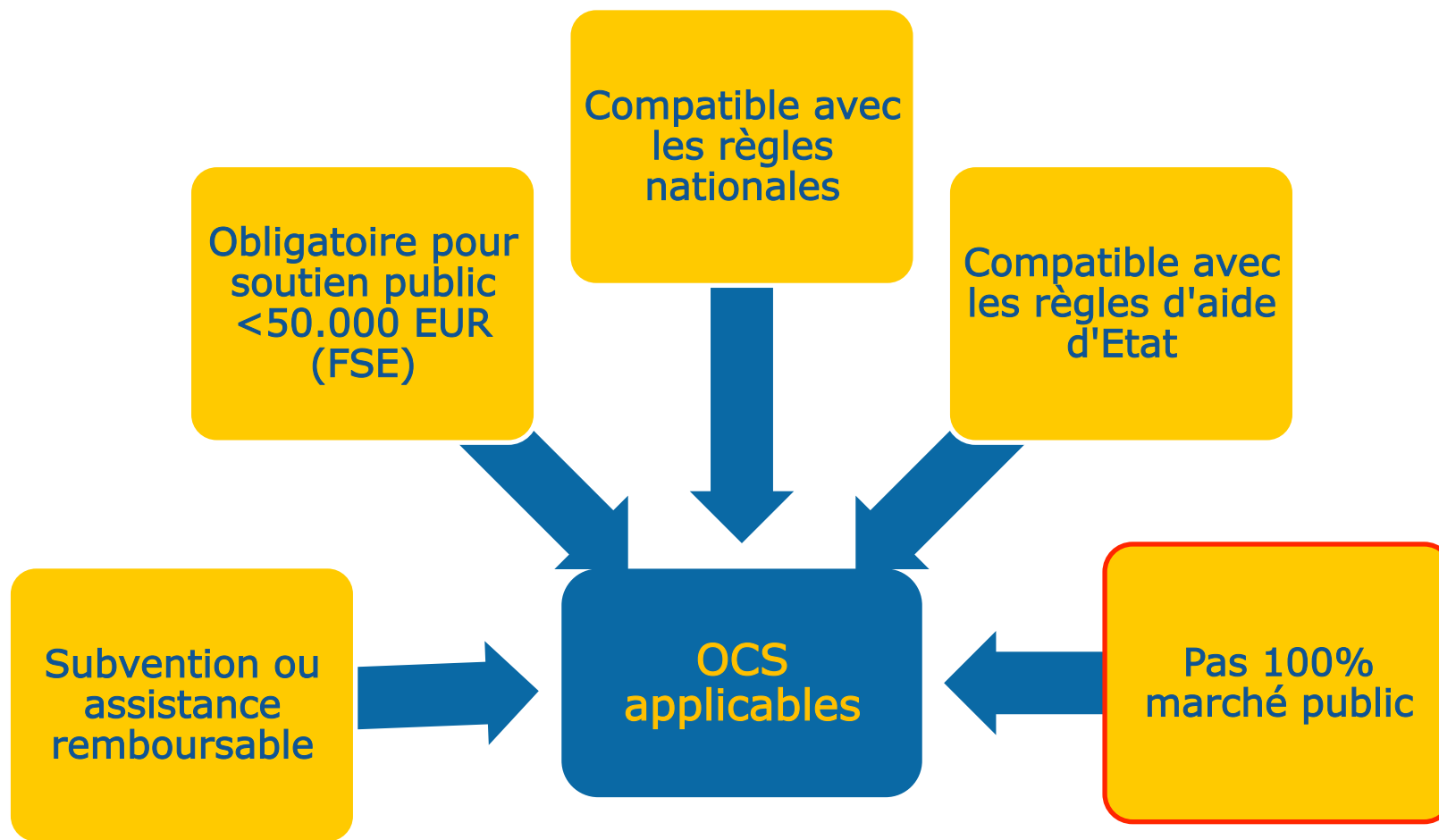
Sur la base d'une méthode de calcul juste, équitable et vérifiable

Sur la base d'une méthode applicable aux politiques de l'Union pour le même type d'opération et de bénéficiaire

Sur la base d'une méthode applicable aux subventions 100% EM pour le même type d'opération et de bénéficiaire

Sur la base des taux et des méthodes fixées par les règlements

Sur la base d'un projet de budget (FSE, < 100.000 EUR de soutien public)



# Audit des OCS ?

## Quelques chiffres ...

### Cour des Comptes, décharge annuelle 2012

- 26% des transactions FSE utilisaient des OCS
- 0 erreur ...

*La Cour recommandait [...]*

*que la Commission étende l'utilisation des montants forfaitaires et des taux forfaitaires plutôt que de rembourser les dépenses réelles afin de réduire la probabilité d'erreurs et la charge administrative des porteurs de projets.*

*Les projets dont les couts sont calculés sur base d'OCS sont moins sujets aux erreurs.*

***Aussi une utilisation plus large des OCS devrait avoir un impact positif sur le taux d'erreur.***

## Ce qui est vérifié ...

### Autorité de Gestion

- méthodologie (y compris respect des règles d'aide d'état)
- Documents justificatifs (aussi chez le bénéficiaire)

### Bénéficiaire

- Application de la méthodologie
- Pas de vérification des coûts réels sous jacents



**Plus d'informations ...**



## Quelques OCSs de "niveau avancé"

*Deux possibilités :*

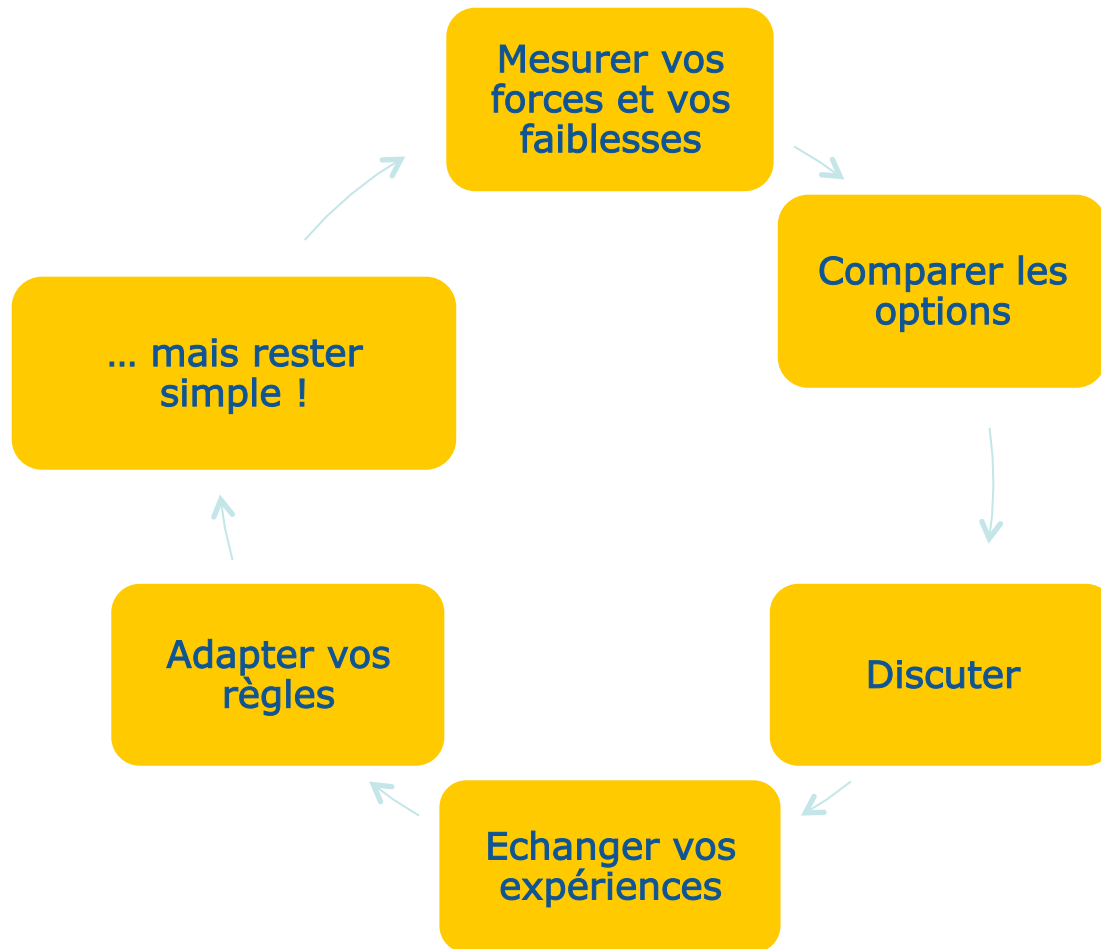
- *Le Plan d'Action Commun (note d'orientation en discussion)*
- *L'article 14(1) FSE (Fiche 21 et note d'orientation en discussion)*

## Lectures utiles sur les OCS

- *La note d'orientation sur les OCS (EGESIF 14\_0017)*
- *Une étude de cas sur la mise en œuvre des OCS en Italie avec le FSE pour 2007-2013*

*Documents disponibles sur*  
<http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=3&langId=fr>

# Simplification? A vous de jouer !





**Merci !**